



CONSTIT

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Le Conseil constitutionnel

Nom de la base de données

CONSTIT

Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « Jurisprudence constitutionnelle »

Contenu

Toutes les décisions rendues par le Conseil constitutionnel depuis sa création par la Constitution du 4 octobre 1958 : contrôle de constitutionnalité, contentieux électoral, nominations et autres décisions.

Nature des informations

Texte intégral des décisions et pour les décisions DC (contrôle de constitutionnalité des lois), les lettres de saisine et observations du gouvernement.

Périodicité de la mise à jour

Les décisions sont fournies en fonction de l'activité juridictionnelle du Conseil constitutionnel. Les données sont diffusées jusqu'à 5 fois par semaine.

Contact

Direction de l'information légale et administrative

Cellule Administration des Données

26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15

Donnees-Dila [at] dila.gouv.fr

Toutes ces informations sont disponibles sur le site

<https://www.data.gouv.fr> et dans le répertoire des informations publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>

Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr.

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

Stocks

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.